

## RÉFUGIÉS : 10 MYTHES ET FAITS

*Il y a beaucoup de malentendus et beaucoup de fausses informations, au sujet des réfugiés et des demandeurs d'asile, circulant sur Internet. Malheureusement, cette situation peut miner le soutien aux réfugiés et altérer la politique du Canada en matière de réfugiés. Nous répondons ici à quelques-uns de ces mythes. Les références se trouvent dans les notes à la fin de ce document.*



### **Mythe # 1 Les gens devraient demander l'asile au Canada à un point d'entrée régulier, et non par Roxham Road.**

Le gouvernement canadien dit aux gens qu'ils doivent demander l'asile par le biais des « canaux appropriés », mais en vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS), les demandeurs d'asile qui présentent une demande aux ports d'entrée sont renvoyés aux États-Unis. En raison des règles de l'ETPS, 550 personnes ont été renvoyées aux États-Unis sur une période de cinq mois en 2017<sup>1</sup>. Ils sont remis à ICE (Immigration and Customs Enforcement), placés en détention et peuvent ne plus être en mesure de demander l'asile<sup>2</sup>. Séparés de leur famille, dans des conditions proches de la prison, certains détenus sont même soumis à l'isolement cellulaire. L'abus sexuel est répandu en détention et fait rarement l'objet d'enquêtes<sup>3</sup> et les soins médicaux sont souvent négligents<sup>4</sup>. Il n'y a pas d'aide juridique pour les non-ressortissants et seulement 14% des personnes détenues ont accès à un avocat<sup>5</sup>. Sans avocat les chances de succès d'une demande d'asile sont minces (les personnes avec des avocats ont 10 fois plus de chances de réussir)<sup>6</sup>. Ainsi, les demandeurs d'asile risquent d'être renvoyés dans leur pays d'origine où leur vie et leur liberté sont menacées. Ce n'est pas hypothétique. Une étude réalisée en 2015 a révélé que 83 demandeurs d'asile renvoyés au Salvador, au Guatemala et au Honduras, sur une période de 21 mois, ont été tués après leur retour.<sup>7</sup> Par conséquent, à cause de l'ETPS, le seul moyen sûr de pouvoir faire une demande d'asile à la frontière canadienne est de traverser irrégulièrement.



### **Mythe # 2 Les réfugiés de Roxham Road sont illégaux**

Le droit de chercher refuge en raison d'un danger ou de persécution est un droit fondamental protégé par la Déclaration universelle des droits de l'homme.<sup>8</sup> Le droit international reconnaît que pour rechercher la sécurité, les réfugiés doivent parfois utiliser de faux documents ou franchir des frontières. Bien que le mot « illégal » soit utilisé à plusieurs reprises dans les médias pour décrire les personnes entrant au Canada à Roxham Road, ce n'est pas le cas. Les demandeurs d'asile ne

sont pas illégaux et la loi canadienne le confirme. "Il n'y a rien dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) qui rende illégal le passage de la frontière dans une zone frontalière non officielle tant que les demandeurs d'asile signalent immédiatement à un agent d'immigration qu'ils se conforment à la loi".<sup>9</sup> En vertu de l'article 31 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Canada a le devoir de permettre aux personnes d'entrer pour demander une protection et ne peut les poursuivre pour la manière dont elles arrivent.<sup>10</sup> L'article 133 de la LIPR confirme cette obligation en déclarant que les demandeurs du statut de réfugié ne seront pas poursuivis pour leur mode d'entrée au Canada.<sup>11</sup>

C'est pourquoi la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés utilisent le terme « irrégulier » pour décrire leur entrée au Canada. Beaucoup, sinon la plupart des personnes qui arrivent à Roxham Road (et sur d'autres sites), sont entrées légalement aux États-Unis, mais fuient maintenant en raison des changements dans leur statut et ont peur d'être renvoyées dans leur pays où leur vie est en danger. De plus, les personnes qui traversent irrégulièrement ont le droit d'accéder à la justice fondamentale en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, comme la Cour suprême l'a décidé dans l'arrêt Singh de 1985.



### **Mythe # 3 Les personnes qui traversent la route de Roxham sont de faux réfugiés qui passent devant les personnes qui utilisent les voies régulières.**

Tout d'abord, chaque demande de statut de réfugié est traitée dans l'ordre d'arrivée, de sorte que personne ne peut passer devant les autres. Deuxièmement, il existe deux canaux : l'un pour les demandeurs d'asile et l'autre pour les immigrants. Une augmentation du nombre de personnes demandant l'asile ne prolonge pas le temps nécessaire aux personnes qui tentent d'immigrer au Canada. Ce sont deux procédures distinctes. Bien que tous ceux qui entrent à Roxham Road ne soient pas acceptés en tant que réfugiés, cela ne les rend pas « faux ». Les personnes venant des États-Unis ou d'autres pays ne quittent pas leur pays, leur maison, leur travail, leurs écoles et leurs proches pour chercher refuge au Canada sur un coup de tête. Ils savent que c'est risqué et qu'ils peuvent ne pas réussir; mais ils sentent qu'ils doivent essayer de trouver un endroit sûr pour vivre. En 2017, le taux d'acceptation du statut de réfugié pour les personnes entrées irrégulièrement était de 53%, tandis que le taux pour tous les demandeurs d'asile était de 63%.

Alors que certains ressortissants « irréguliers » ont des taux d'acceptation peu élevés, il est utile de comprendre que la définition de réfugié figurant dans la Convention sur les réfugiés est assez étroite. Par exemple, bien que la majorité des Haïtiens se voient refuser le statut de réfugié au Canada, ils craignent<sup>12</sup> vraiment d'être renvoyés en Haïti après des années de résidence légale aux États-Unis (ce statut juridique prendra fin en 2019 et l'administration Trump semble avoir pris cette décision en violation des procédures.<sup>13</sup>) Les autres nationalités ont des taux d'acceptation

très élevés : Turquie 92% - Erythrée 92% - Yémen 95% - Syrie 84% - Soudan 69% - Colombie 55%  
14. De toute évidence, nombreuses sont les personnes qui traversent irrégulièrement et qui ont des demandes de protection urgentes et étayées au Canada.



#### **Mythe # 4 Les réfugiés constituent un risque pour la sécurité du Canada**

Les réfugiés cherchent sécurité et protection contre la persécution. Ils ne posent pas de risque pour le Canada. Une fois que quelqu'un demande l'asile au Canada, ou avant qu'il soit parrainé pour être accueilli au Canada, il est soumis à un contrôle de sécurité rigoureux par la GRC, les Services frontaliers du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité. Les demandeurs seront exclus du processus de réfugié ou de réinstallation s'ils présentent une menace pour la sécurité nationale ou s'ils sont soupçonnés de crime grave, de crime organisé ou de violations des droits de l'homme. Depuis que ces mesures ont été introduites, très peu de demandeurs d'asile se sont avérés être une menace pour la sécurité. Même dans des situations de réfugiés urgentes, comme celle des Syriens fuyant la guerre civile, seulement 0,3% ont été refusés parce qu'ils constituaient une menace pour le Canada ou avaient commis un crime grave<sup>15</sup>. Les réfugiés ne sont pas statistiquement plus dangereux que les Canadiens nés au pays. En fait, une étude récente a révélé que les nouveaux arrivants sont sous-représentés dans les populations carcérales et qu'à long terme, les crimes contre les biens ont tendance à diminuer dans leur voisinage<sup>16</sup>. Les réfugiés et les immigrants commettent moins de crimes que les citoyens nés au Canada, mais lorsqu'ils le font, leurs crimes semblent recevoir une couverture médiatique disproportionnée.



#### **Mythe # 5 Le Canada reçoit plus que sa juste part des réfugiés ou Le Canada fait face à une crise des réfugiés.**

Malgré tout le battage médiatique, c'est loin d'être le cas. Le Canada reçoit un pourcentage infime (0,26% en 2017) des réfugiés et demandeurs d'asile du monde. Plus de 68,5 millions de personnes sont actuellement déplacées de force - à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays - en raison de conflits armés, de persécutions et de violations des droits de l'homme.<sup>17</sup> Parmi ces personnes, 28,5 millions sont des réfugiés et des demandeurs d'asile (déplacés à l'extérieur de leur pays) et la moitié d'entre eux sont des enfants. Il y a actuellement plus de personnes déplacées de force qu'à aucun autre moment depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les pays disposant de peu de ressources (Liban, Ouganda, Pakistan etc) accueillent 85% des personnes déplacées. En tant que membre du G7, le Canada est l'un des sept pays les plus riches du monde ; nous avons les moyens

d'accroître notre part de la population de réfugiés en accueillant un plus grand nombre de personnes dans le besoin.

Le nombre total de demandes d'asile reçues en 2017 était de 50 649<sup>23</sup> et devrait être à peu près le même en 2018.<sup>18</sup> Bien qu'il soit plus élevé que ces dernières années, il est comparable aux 44 695 demandes présentées en 2001. Les mouvements de réfugiés sont imprévisibles, et des variations dans le nombre annuel de réclamations reçues sont inévitable. Si l'on considère par exemple qu'il y a près d'un million de réfugiés en Ouganda, 1,4 million au Pakistan et 2,9 millions en Turquie, cela met les choses en perspective ! Accroître notre capacité à traiter un plus grand nombre de demande d'asile ne constitue pas une crise : cela signifie simplement que nous répondons de manière appropriée aux besoins humanitaires et que nous faisons notre part pour répondre à la situation des réfugiés dans le monde. Ce sont les *causes* des mouvements de réfugiés - persécution et guerre - et non les réfugiés, qui sont le véritable problème auquel le monde est confronté.

**Au Québec :** Depuis 2016, le Québec a accueilli la majorité des demandeurs d'asile qui traversaient irrégulièrement le Canada. Certains d'entre eux ont déménagé ou déménageront dans d'autres provinces. Cela changerait si l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis (ETPS) était annulée. Cette entente pousse les gens à traverser à Roxham Road, qui est un endroit sûr pour traverser contrairement à ce qui se passe au Manitoba où beaucoup de gens ont perdu des doigts à cause des gelures et une personne est décédée. Si la ETPS était annulée, les gens pourraient traverser en sécurité et avec dignité à n'importe quel poste frontalier officiel au Canada, ce qui permettrait une répartition plus équitable entre les provinces.



### **Mythe # 6 Les réfugiés reçoivent plus d'aide sociale que les Canadiens**

La désinformation à ce sujet circule depuis un certain temps et a créé une fausse impression selon laquelle les réfugiés vivent la « grande vie » au Canada. En réalité, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne reçoivent pas plus que les Canadiens et les résidents permanents.<sup>19</sup> Les demandeurs d'asile demandent l'asile dans un port d'entrée ou à l'intérieur des terres. Dès qu'ils sont acceptés dans le processus de demande d'asile, ils peuvent demander un permis de travail. S'ils n'ont aucun moyen de soutien, ils peuvent demander l'aide de la province en attendant le permis de travail. Un seul demandeur du statut de réfugié capable de travailler recevrait un montant mensuel de : 628 \$ au Québec, 610 \$ en Colombie-Britannique et 750 \$ au Manitoba, ce qui équivaut à ce que reçoivent les citoyens de ces provinces.<sup>20</sup> Des montants supplémentaires peuvent être accordés aux personnes temporairement incapables de travailler (une petite minorité). En janvier 2018, au Québec, seulement 3,6% des personnes bénéficiant d'une « aide spéciale de dernier recours » étaient des demandeurs d'asile.<sup>21</sup> Les statistiques du gouvernement du Québec montrent qu'après 11 mois, le nombre de demandeurs d'asile bénéficiant de l'aide sociale diminue considérablement.

Et une étude sur les prestations d'aide sociale payées au Canada de 1999 à 2011 a montré que seulement 2% à 4% des prestations ont été versées aux demandeurs d'asile selon l'année.<sup>22</sup>

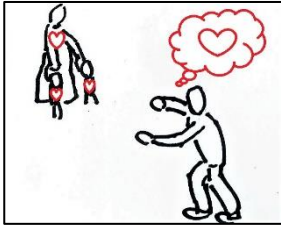
Il existe plusieurs catégories de réfugiés parrainés ; ce sont les gens qui sont déjà reconnus comme réfugiés avant de venir au Canada. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) qui n'ont aucun revenu peuvent recevoir une aide financière du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (ou son équivalent du Québec) pour une durée maximale d'un an. Ce sont les mêmes montants que les taux d'aide sociale provinciale. Comme ils n'ont pas de biens, ils peuvent également recevoir une subvention à la réinstallation pour acheter les articles ménagers nécessaires aux besoins de base dans la maison. La plupart des RPG doivent rembourser le coût de leurs voyages et de leurs chèques de santé. Cela peut atteindre 10 000 dollars, ce qui représente un lourd fardeau pour une famille qui tente de s'intégrer dans un nouveau pays. Les réfugiés parrainés par le secteur privé sont aidés par de petits groupes de Canadiens qui les soutiennent financièrement et socialement pendant un an. Ils ne reçoivent aucune aide sociale.



### ***Mythe # 7 Les réfugiés reçoivent de meilleurs soins de santé que les autres Canadiens.***

Les réfugiés ne reçoivent pas un type particulier de soins de santé «VIP». Dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), créé en 1957, les demandeurs d'asile et les réfugiés réinstallés ont droit à des soins de santé semblables à ceux des assistés sociaux, mais ils sont payés par le gouvernement fédéral plutôt que par les provinces.<sup>23</sup> La couverture par le PFSI des services médicaux et hospitaliers est identique à celle fournie par les régimes provinciaux d'assurance maladie (par exemple, la RAMQ). De plus, le PFSI fournit une couverture de médicaments ainsi qu'une couverture limitée de certains autres services (par exemple, des lunettes). Cette couverture est comparable à celle de nombreux Canadiens à faible revenu.

Dans la pratique, cependant, les demandeurs d'asile ont beaucoup de difficultés à accéder aux services de santé. De nombreux médecins, pharmaciens et autres fournisseurs de soins de santé refusent de fournir des soins ou demandent un paiement pour des services qui sont censés être couverts par le PFSI. Cela est dû en grande partie à la confusion au sujet du PFSI et au fait que relativement peu de fournisseurs de soins de santé choisissent de s'inscrire dans le système du PFSI.<sup>24</sup> Cela signifie que de nombreux réfugiés souffrant de graves problèmes physiques et psychologiques risquent de ne pas recevoir l'aide dont ils ont besoin. De plus, les coûts des soins de santé pour les réfugiés sont de loin inférieurs au coût moyen pour les Canadiens, surtout parce que les demandeurs du statut de réfugié sont généralement assez jeunes (moins de 50 ans). Certaines sources estiment que cela ne représente que 10% des coûts de santé des citoyens.



**Mythe # 8 *Une fois acceptés, les réfugiés peuvent amener toute leur famille avec peu de contrôle.***

Le regroupement des familles, dans la mesure du possible, est une politique d'immigration canadienne, à la fois pour des raisons humanitaires et parce que le bien-être des personnes dans notre pays dépend du soutien de la famille et de la communauté. Cependant seuls les conjoints et les enfants à charge de moins de 22 ans sont acceptés aux fins du regroupement familial avec un réfugié reconnu<sup>25</sup>, et le processus pour les réfugiés qui ont demandé l'asile au Canada est beaucoup plus lent que pour les immigrants.<sup>26</sup> Il faut en moyenne 38 mois pour que les réfugiés soient réunis avec leurs conjoints et leurs enfants restés à l'étranger. Cela peut prendre encore plus de temps si les membres de la famille se trouvent dans un pays d'Asie du Sud ou d'Afrique. Les réfugiés parrainés ont une fenêtre d'opportunité d'un an pour parrainer des membres de leur famille, mais nous n'avons pas de données sur le temps qu'il faut pour que la réunification familiale ait lieu. De plus, il importe que les réfugiés prouvent qu'ils peuvent soutenir financièrement les membres de leur famille pendant de longues périodes sans aucune aide gouvernementale.<sup>27</sup> Afin de parrainer d'autres membres de la famille comme les parents et les grands-parents, les exigences sont plus strictes et cela prendra beaucoup de temps pour être approuvé.<sup>28</sup>



**Mythe # 9 *Les réfugiés prennent des emplois au Canada.***

Il n'est pas surprenant que le taux de chômage parmi les réfugiés soit considérablement plus haut que celui des travailleurs nés au Canada, surtout au cours des premières années suivant l'arrivée. Ceci est le cas entre autres raisons parce qu'ils ont fui leur pays en catastrophe et n'ont donc pas pu planifier leur futur emploi ou même prendre avec eux leurs diplômes et une preuve d'expérience de travail. De plus, leurs formations et leurs diplômes ne sont reconnus au Canada que dans 15% des cas.<sup>29</sup> Ainsi, par exemple, un ingénieur syrien ou érythréen n'est pas susceptible de prendre un emploi auprès d'un ingénieur canadien. En raison de ces circonstances de nombreux réfugiés ont des emplois mal payés et de mauvaises conditions de travail. Ce sont des emplois que de nombreux Canadiens refusent : emplois dans le secteur des services de 'industrie, travail agricole, travail d'abattoir, conduite de taxi, etc.





## **Mythe # 10 Les réfugiés coûtent trop cher aux Canadiens**

Les réfugiés travaillent souvent d'arrache pied pour trouver un emploi et s'intégrer dans un nouveau pays malgré les désavantages auxquels ils sont confrontés (une nouvelle langue et culture, devoir composer avec une perte ou un traumatisme, les difficultés à trouver un emploi, la séparation de la famille, etc.). De plus, le faible niveau de reconnaissance des qualifications des réfugiés (15%) signifie que les réfugiés bien qualifiés travaillent souvent à des emplois peu rémunérés et paient donc moins d'impôts. D'un autre côté de nombreux réfugiés ont un esprit d'entreprise et créent de petites entreprises et par là même des emplois. Une étude canadienne de 2016 montre qu'après quatre à huit ans de résidence, les taux de propriétaires d'entreprises créées par des nouveaux arrivants dépassent les taux des personnes nées au Canada.<sup>30</sup>

De nombreuses études ont essayé de déterminer leur avantage économique net, en d'autres termes, si les réfugiés (et les immigrants) coûtent plus cher que les avantages financiers qu'ils apportent à un pays. Un rapport maintenant discrédité de l'Institut Fraser, qui a reçu beaucoup de publicité, a affirmé qu'en 2005-2006, chaque nouveau venu coûtait 6 000 \$ par année aux contribuables ! L'utilisation de chiffres issus d'estimations et de sérieuses incohérences dans l'analyse ont biaisées ce rapport qui ne reposait pas sur des chiffres réels. Une étude de 2013 a révélé qu'au cours des dix premières années de résidence, les réfugiés et les immigrants coûtaient au Canada environ 500 \$ par nouvel arrivant chaque année, en se basant sur les impôts payés par rapport aux services reçus.<sup>31</sup> De nouvelles études confortent la conviction largement répandue que l'immigration aide les pays hôtes économiquement. Par exemple, une étude américaine montre, sur 20 ans, que le nouvel arrivant moyen rembourse toute l'aide reçue et verse des contributions nettes.<sup>32</sup> Une autre étude déclare que bien que les immigrants de première génération encourrent des coûts minimes pour le pays d'accueil leurs enfants sont parmi les plus grands contributeurs nets à la richesse du pays.<sup>33</sup> Cela est attribuable en partie aux résultats scolaires élevés des enfants d'immigrants et de réfugiés qui surpassent les Canadiens de troisième génération (ou plus) selon une étude de Statistique Canada.<sup>34</sup>

### **Bridges Not Borders**

[www.bridgesnotborders.ca](http://www.bridgesnotborders.ca)

[bridgesnotborders.ca@gmail.com](mailto:bridgesnotborders.ca@gmail.com)

*Texte révisé en date du 2 septembre, 2018*

### **Voir les références ci-dessous**

---

<sup>1</sup> Demande relative à la Loi sur l'accès à l'information présentée par le Centre David Asper pour le droit constitutionnel. Réponse de l'Agence des services frontaliers du Canada (21-09-2017).

<sup>2</sup> En raison, par exemple, de la limite fixée à un an qui empêche les personnes qui ont été aux États-Unis depuis plus d'un an de présenter une demande d'asile, ou en raison de mise en œuvre inadéquate de procédures relatives à un entretien crédible qui excluent des personnes ayant des demandes de protection valides

<sup>3</sup> Entre janvier 2010 et juillet 2016, le Dep't of Homeland Security a reçu 33 126 plaintes de violences sexuelles et physiques impliquant des organismes la constituant mais n'a ouvert des enquêtes que sur 247 d'entre eux (soit seulement 0,07%).

[http://www.endisolation.org/wp-content/uploads/2017/04/CIVIC\\_SexualAssault\\_Complaint.pdf](http://www.endisolation.org/wp-content/uploads/2017/04/CIVIC_SexualAssault_Complaint.pdf)

<sup>4</sup> “Fatal Neglect: How ICE Ignores Deaths in Detention”, American Civil Liberties Union, the Detention Watch Network & the National Immigrant Justice Center, February 2016

<https://www.aclu.org/report/fatal-neglect-how-ice-ignores-death-detention>

<sup>5</sup> “A National Study of Access to Counsel in Immigration Court”, (2015) 164 University of Penn L R 1, page 32. Ingrid Eagly and Steven Shafer.

<sup>6</sup> American Immigration Lawyers Association, *Due Process Denied: Central Americans Seeking Asylum and Legal Protection in the United States* (16 June 2016), page 15.

<sup>7</sup> *Relief Not Raids*. Immigrant Legal Resources Centre, January 2016, p.6.

See also: <https://www.theguardian.com/us-news/2015/oct/12/obama-immigration-deportations-central-america>

<sup>8</sup> « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.» Article 14.1, Déclaration universelle des droits de l'homme

<sup>9</sup> Correspondance avec un avocat en immigration à Toronto.

<sup>10</sup> « Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irrégulier, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières. » Article 31(1), Convention relative au statut des réfugiés, 1951, Nations unies. (Le Canada a ratifié cette convention et le protocole de 1967)

<sup>11</sup> « L'ASFC, la GRC et leurs partenaires au pays et à l'étranger travaillent de concert pour intercepter les personnes qui entrent illégalement au Canada. Aucune mesure d'application de la loi n'a été prise contre les personnes demandant l'asile en vertu de l'article 133 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. » <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>



<sup>12</sup> Haïti est un pays en proie à la corruption, aux violations des droits de l'homme, à la violence contre les femmes et aux crises humanitaires en cours. Voir le rapport de Human Rights Watch sur Haïti: <https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/haiti> Le Canada a été directement impliqué dans la capitulation du président Aristide, démocratiquement élu en 2003, après que ses efforts pour introduire une véritable réforme pour sa nation appauvrie en firent un ennemi des élites locales et des multinationales basées en Haïti. À la suite de ce coup d'État, un régime favorable aux puissances occidentales a été mis en place et, depuis lors, aucun gouvernement n'a été en mesure d'introduire un véritable changement au profit du peuple haïtien.

<https://www.theguardian.com/environment/true-north/2017/aug/29/welcoming-haitian-refugees-to-canada-isnt-about-generosity-but-justice>

(À l'heure actuelle – septembre 2018 - on conseille aux Canadiens de ne pas se rendre en Haïti, mais le gouvernement continue de renvoyer en Haïti les demandeurs d'asile Haïtiens refusés.)

<sup>13</sup> Bien que le Département de la sécurité intérieure des EU ait confirmé qu'il y avait des dangers réels de renvoyer les Haïtiens en Haïti, l'administration Trump a révoqué le statut de protection temporaire des Haïtiens à compter de 2019. <https://www.lexisnexis.com/LegalNewsRoom/immigration/b/immigration-law-blog/posts/documents-show-dhs-confirmed-real-dangers-of-returning-haitians-in-us-cancelled-tps-despite-conditions-nipnlg-foia>

<sup>14</sup> Voir la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au sujet des décisions prises concernant les personnes en situation irrégulière dans les demandes de statut de réfugié, selon les pays: <https://irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/Pages/Statistiques-relatives-pays.aspx>

<sup>15</sup> Dans un article de La Presse (Montréal) du 18-05-2016, il a été déclaré que seulement 79 Syriens ayant demandé à venir au Canada en tant que réfugié ont été refusés pour des raisons de sécurité. [www.lapresse.ca/actualites/national/201605/18/01-4982780-refugies-syriens-79-demandes-refus-pour-les-raisons-de-securite.php](http://www.lapresse.ca/actualites/national/201605/18/01-4982780-refugies-syriens-79-demandes-refus-pour-les-raisons-de-securite.php) (lien ne fonctionne plus)

<sup>16</sup> "[Immigration and Crime: Evidence from Canada](#)", Haimin Zhang, Vancouver School of Economics, January 2014.

<sup>17</sup> <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>

<sup>18</sup> Demandes d'asile au Canada 2017: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile-2017.html>

Demandes d'asile au Canada 2018: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>

<sup>19</sup> <http://www.cbc.ca/news/politics/do-government-assisted-refugees-receive-more-money-for-food-than-%20canadians-on-welfare-1.3230503>

<sup>20</sup> <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/asylum-seekers-support-housing-1.4252114>

<sup>21</sup> 'Rapport Statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale', Janvier 2018, page 6. [www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/MTESS\\_stats-AS\\_2018-01.pdf](http://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/MTESS_stats-AS_2018-01.pdf)

<sup>22</sup> "Social Assistance Receipt Among Refugee Claimants in Canada". Stats Canada. Yuqian Lu, Marc Frenette and Grant Schellenberg, April 2015.

---

23 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-partir-canada/soins-sante.html>

24 'Interim Federal Health Program for Refugees: Looking Back and Moving Forward'. University of Ottawa Journal of Medicine, Hamid Abdihalim, Vol. 6 No. 2 (2016)

25 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residence-permanente/personnes-protgees/etape-1-recevabilite.html>

26 [http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/family-reunification-campaign-handout-2017\\_fr.pdf](http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/family-reunification-campaign-handout-2017_fr.pdf)

27 <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/regroupement-familial/information-parrainage/duree-parrainage.html>

28 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/parrainer-membre-famille/parrainer-parents-grands-parents.html>

29 "L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal", Conseil supérieur de la langue française, Septembre 2011  
<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf315/f315.pdf>

"Recognition of the Foreign Qualifications of Immigrants." Library of Parliament Background Paper. Sandra Elgersma, revised 2012. <https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2004-29-e.pdf>

30 "Immigration, propriété d'entreprises et emploi au Canada." Statistiques Canada. David Green et al, March 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2016375-fra.htm>

31 "Fiscal Effects of Immigrants in Canada. Mohsen Javdani", University of B.C.-Okanagan & Krishna Pendakur, Simon Fraser University, May 2013.  
[https://www.sfu.ca/~pendakur/Fiscal%20Effects%20of%20Immigration\\_V5.pdf](https://www.sfu.ca/~pendakur/Fiscal%20Effects%20of%20Immigration_V5.pdf)

32 "The Economic and Social Outcomes of Refugees in the United States: Evidence from the ACS" (NBER Working Paper No. 23498), William N. Evans & Daniel Fitzgerald, June 2017.  
<http://www.nber.org/digest/aug17/w23498.shtml>

33 *The Economic and Fiscal Consequences of Immigration*. Francine D. Blau and Christopher Mackie, editors, 2017. <https://www.nap.edu/catalog/23550/the-economic-and-fiscal-consequences-of-immigration>

34 « Résultats scolaires et résultats sur le marché du travail des personnes qui ont immigré durant l'enfance selon la catégorie d'admission. » Stats Canada. Feng Hou & Anita Bonikowska, Avril 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2016377-fra.htm>

<https://www.immigration.ca/immigrant-children-canada-outperform-canadians-audio/>